

29 clubs sur 68 étaient présents, correspondant à 7 488 voix sur 11 445 possibles

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

19 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par le Président, Monsieur Daniel JOSEPH.

Le quorum étant atteint l'Assemblée Générale Extraordinaire peut valablement délibérer.

Le Président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des participants.

LES NOUVEAUX STATUTS

Les nouveaux Statuts et le Règlement Intérieur de la Fédération Française de Gymnastique ont été modifiés et adoptés par le collège électoral fédéral le 8 Avril 2017 à Nancy.

En conséquence, il nous a donc fallu, à notre tour mettre à jour nos statuts et Règlement Intérieur et les faire adopter en Assemblée Générale Extraordinaire.

C'est en tenant compte des délais imposés et seulement après validation de ces Statuts et RI 2017 que nous pourrions procéder à l'élection du nouveau comité directeur qui officiera de 2017 à 2020 en respectant les modifications qui en découlent.

Dans le délai imposé par les statuts de la FFG les propositions de nos nouveaux statuts et du RI ont été envoyés à tous les clubs pour que leurs représentants à l'AGE puissent ainsi préparer d'éventuelles questions et voter en toute connaissance de cause.

Par une projection en power point et signalé en rouge par le Président, les articles nouveaux ou sujets à modifications ont été relus point par point et soumis à la réflexion des représentants présents.

LE REGLEMENT INTERIEUR

Cécile BIGUIER revient sur l'article 2. Lors de l'AG de Nancy elle avait fait une remarque concernant l'attribution sur la promotion des activités gymniques aux comités régionaux et le développement des activités gymniques aux comités départementaux.

Elle regrette que la FFG n'ait pas tenu compte des remarques, d'autant que Mme MERIEUX (Secrétaire Fédérale) avait confirmé que c'était une erreur qui serait corrigée. Mais cela n'a pas été fait.

Le président précise que sur ce point il ne peut répondre à la place de la fédération.

Christian LAPEYRE : avez-vous fait une projection du nombre de personnes dont le Comité aurait besoin pour faire fonctionner le Comité ?

Dany JOSEPH : Dans le respect maximal des nouveaux statuts 30 personnes dont 8 RTF + un médecin + 1 DTG doivent être élus par le collège électoral pour être membre du Comité Directeur. Parité obligatoire. Les postes non pourvus seront reproposés à l'AG suivante.

Laurent fait le calcul avec les membres des 8 commissions techniques soit au total approximativement 80 personnes.

Le président demande aux membres de l'assemblée quel vote ils souhaitent : A bulletin secret ou à main levée ?

Le vote à main levée est choisi à l'unanimité.

Les statuts et le Règlement Intérieur sont adoptés à l'unanimité.

Ces nouveaux Statuts et RI entreront en vigueur dès le 1^{er} septembre 2017 et seront donc appliqués à l'Assemblée Générale Elective du 14 octobre 2017 à BOURGES.

A leur demande Dany Joseph enverra son power point à chaque président départemental.

INTERVENTION TECHNIQUE Saison 2017/2018 : Laurent DESPORTE

Un rappel de toutes les formations à venir est fait et un power point est projeté. Celui-ci sera consultable sur notre site.

Quelques questions :

Joël BILLARD : labellisation entraîneur, non validé peut-il se revalider si il n'exerce plus depuis,

Laurent DESPORTE : il suffit juste d'une formation et il sera validé pour 4 ans.

Christian LAPEYRE : réflexion sur le E-training FOAD (formation à distance).

Laurent DESPORTE : actuellement expérimentée au niveau national, mais pas encore dans les régions. Ils y travaillent.

Christian LAPEYRE : le budget des clubs vont prendre une claque. Les gros clubs ne vont pas être trop impactés par rapport aux petits. La FFG ne veut-elle plus de petits clubs ?

Dany JOSEPH : non, ce n'est pas leur volonté. Les programmes à venir en seront un exemple.

Véronique VALLON : les livrets des formations juges vont-ils être dématérialisés ?

Laurent DESPORTE : Pas de nouvelle pour le moment.

Sylvain VOITEQUE demande qui a choisi une date pour l'UCO ? Pourquoi y a-t-il une date ? La compétition n'existe pas donc il n'y a pas lieu d'avoir de date. Ce n'est pas prévu dans le règlement technique.

Laurent DESPORTE : le choix de date et de la compétition à été fait par Benoit BAGUÉLIN.

Mme PIERRE – Fémina Montargis : les contenus des programmes techniques devaient sortir au 15 juin ? Ou cela en est-il ?

Sylvain VOITEQUE : ces programmes doivent être votés par le comité directeur fédéral. Nous avons jusqu'à vendredi pour procéder au vote par voie électronique.

Le président informe l'assemblée de la réussite de Mathieu CHATIRON à son examen du DES.JEPS. Il est applaudi.

REFORME TERRITORIALE :

Dany JOSEPH fait une présentation résumée sur la réforme territoriale. Il présente rapidement l'état des négociations actuelles avec la DTN, le Président James Blateau et ses deux collègues des Pays de la Loire et de Bretagne.

Un courrier du Président fédéral informe que la feuille de mission d'un CTS consacra un pourcentage de son temps sur le « regroupement » de nos 3 régions. Administrativement une délégation sera proposée à l'un des présidents régionaux. Financièrement la mise en œuvre reste encore à définir.

A ce jour, la nomination du CTS coordonnateur de l'ETR du Comité n'est toujours pas arrêtée

Aucune autre question n'étant soulevée, le Président remercie l'assemblée de sa participation. Il souhaite de bonnes vacances et un bon repos à tout le monde et convie les membres à prendre une petite collation avant de partir.

Clôture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 21 h 30.

Le Président,
D. JOSEPH

La Secrétaire de Séance,
D. BARRY